

## procédure en recherche de personne

Par **anna34**, le **16/08/2007** à **18:30**

bonjour,

voilà que par deux fois mon ex femme échappe à une convocation devant le tribunal d'instance pour une affaire au jaf.

la première fois elle n'est pas allée retiré sa convocation.

un huissier a été mandaté et n'a trouvé personne au lieu dit.

elle avait changé d'adresse entre temps.

je me procure la nouvelle adresse et je la transmet à mon avocate, qui dépêche un autre huissier (pas le même département) pour lui remettre la convocation.

retour de l'huissier "n'habite pas à l'adresse indiquée".

elle y habitait une semaine avant la remise puisqu'elle venait d'emmenager et j'y avais amené mes enfants (pour sa garde du week-end).

[b:18qgn6q2]question 1 [/b:18qgn6q2]- si elle a encore demmenagé, est-ce qu'elle ne risque pas de passer pour quelqu'un d'instable au yeux du juge et quelle insidence cela peut-il avoir à vos avis ? (ça fera le 3ème demmenagement établi en moins d'un an, sur des départements différents, sympa pour les gosses..surtout que ces va et viens ne sont pas motivés par une recherche de travail ou autre, juste des déboires avec son copain)

[b:18qgn6q2]question 2 [/b:18qgn6q2]- l'huissier a demandé à l'avocat s'il devait entamer une procédure en recherche de personne. En quoi ça consiste?

[b:18qgn6q2]question 3 [/b:18qgn6q2] - que puis-je faire pour être sur qu'elle sera présente à la deuxième audience? puis-je donner des informations directement à l'huissier? ou dois-je attendre que cela suive son cours en risquant un autre report d'audience?

merci à ceux qui pourront m'aider 